

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16205**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Ostéopathe

Nouvel intitulé : Ostéopathe

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Collège ostéopathique Sutherland - Île de France (C.O.S Île de France), C.O.S Aquitaine, COS Atlantique

Directeur, Directeur, Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

331 Santé

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans l'état actuel de la réglementation les agréments des 3 écoles prennent fin le 15/09/2013.

L'ostéopathie est une méthode thérapeutique manuelle, globale et naturelle qui vise à diagnostiquer et à traiter les dysfonctions de mobilités, qui affectant différentes structures du corps humain provoquent un déséquilibre de l'état de santé

Il exerce les es activités suivantes:

- Accueillir un patient afin d'évaluer la nature de la demande de la consultation
- Poser un diagnostic ostéopathique en tenant compte du contexte médical de la prise en charge du patient
- Faire une proposition de traitement ostéopathique
- Faire un suivi des patients traités
- Gérer les dossiers patients
- Gestion administrative et judiciaire d'un cabinet et de son activité
- S'informer et se former en s'impliquant dans des recherches appliquées (congrès, colloques spécifiques..) et séminaires de formation pédagogiques

Ce professionnel est capable de :

- Effectuer un bilan ostéopathique complet en respectant les normes d'hygiène et sécurité et la charte déontologie de la profession et les limitations d'exercice
- Effectuer un examen ostéopathique adapté et approprié en respectant les normes d'hygiène et sécurité et la charte déontologie de la profession et les limitations d'exercice
- Reconnaître et respecter les limites du traitement ostéopathique
- Réorienter le patient vers un autre professionnel si besoin
- Effectuer les manipulations ostéopathiques
- Donner des conseils d'hygiène de vie en accord avec le traitement
- Proposer un RDV pour voir l'évolution du traitement effectué
- Créer un dossier médical
- Créer, développer et maintenir des réseaux professionnels
- Réaliser de tâches de gestion administrative courantes liées au cabinet et à la comptabilité : encaissement des règlements patients, règlement des différentes taxes liées à l'activité, charges du cabinet, achats de fournitures, bilan comptable, ...
- Effectuer la mise à jour des dossiers patients
- Participer à des formations et des congrès, ainsi qu'aux actions d'enseignement

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Libéral en cabinet ou salarié dans des centres de soins (Hôpitaux, Cliniques, ....)  
ostéopathe libéral, salarié,

### Codes des fiches ROME les plus proches :

J1408 : Ostéopathie et chiropraxie

### Réglementation d'activités :

numéro ADELI (DRASS)

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Valider l'ensemble des unités médicales et fondamentales (1 à 6) et ostéopathiques (A à C). Si l'une de ces unités n'est pas validée le candidat peut la repasser deux fois dans les trois ans qui suivent.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

OUINON

COMPOSITION DES JURYS

|  |   |   |   |
|--|---|---|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X |   | 3 membres : 1 enseignant de l'école (ostéopathe ou médecin selon l'épreuve) et 2 ostéopathes extérieurs |
| En contrat d'apprentissage                                       |   | X |   |
| Après un parcours de formation continue                          |   | X |   |
| En contrat de professionnalisation                               |   | X |   |
| Par candidature individuelle                                     | X |   | 3 membres : 1 enseignant de l'école (ostéopathe ou médecin selon l'épreuve) et 2 ostéopathes extérieurs |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2011                      | X |   | 3 membres : 1 enseignant de l'école (ostéopathe ou médecin selon l'épreuve) et 2 ostéopathes extérieurs |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 22 janvier 2013 publié au Journal Officiel du 5 mars 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Ostéopathe" avec effet au 02 janvier 2009, jusqu'au 5 mars 2016.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

60 à 80 titulaires de la certifications par an et par école en moyenne

##### Autres sources d'information :

<http://www.cos-osteopathie.fr>

##### Lieu(x) de certification :

COS Ile de France à Gennevilliers (92),  
 COS Atlantique à St Herblain (44),  
 COS Aquitaine à Bordeaux (33)

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

COS Ile de France à Gennevilliers (92),  
 COS Atlantique à St Herblain (44),  
 COS Aquitaine à Bordeaux (33)

##### Historique de la certification :

**Certification suivante :** Ostéopathe